



# Kropemann-Info



N° 82 Annexe

d'Informationsblat vun der Réidener Gemeng

Juillet 2008

## Compte-rendu de la séance publique du conseil communal du 5 juin 2008.

**Présents:** M. Serge BLOES, M. Henri GERKENS, Mme. Nicole GORZA, échevins; Mme. Rosa PLETSCHETTE-WOLTER, M. Camille SCHROEDER, M. Jeff MULLER, conseillers.

M. Fernand PETERS, secrétaire.

**Absents :** M. Roger SCHNEIDER, M. Tom WIRTH, conseillers, excusés.

### **No. 1: Création de deux postes provisoires de surnuméraires pour l'année scolaire 2008/2009.**

Le conseil communal décide unanimement de créer 2 postes provisoires de surnuméraires à tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 dans l'enseignement primaire de la commune de Redange/Attert.

### **No. 2.1.: Approbation de la convention du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver la convention relative à la constitution du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz pour la période de 2007-2013.

### **No. 2.2.: Compromis d'échange conclu avec le syndicat de communes "De Réidener Kanton" concernant la zone d'activités économiques à caractère régional de Redange/Attert.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le compromis d'échange du 21 mai 2008 conclu entre la commune de Redange/Attert et le syndicat de communes "De Réidener Kanton", par lequel la commune cède une parcelle de 10,10 ares à titre gratuit au syndicat de communes. En contrepartie, le syndicat prend à sa charge les dépenses d'aménagement et de l'entretien constructif du chemin d'accès de la zone d'activités économiques à caractère régional.

### **No. 3: Organisation scolaire 2008/2009.**

Le conseil communal arrête unanimement l'organisation scolaire 2008/2009 de la manière suivante:

- 1) la répartition des classes se présente comme suit :

Localité Siège école	Titulaire	Année d'études	Nombre d'élèves	Âge 3 ans	Âge 4 ans	Âge 5 ans
<b>Précoce</b>						
Ospem	WAGNER-GOEDERT Christiane	Précoce	30	30		
<b>Préscolaire</b>						
Redange	BRACHMOND Viviane	Préscolaire	17		8	9
Redange	A nommer	Préscolaire	18		7	11
Redange	FRIESEISEN Carine	Préscolaire	19		9	10
	Total préscolaire		54		24	30
<b>Primaire</b>						
Redange	GLESENER Lydie	1	14			
Redange	BARTHELEMY Claude	1	14			
Redange	REDING-SCHLEICH Maryse	2	17			
Redange	MERGEN Luc	2	17			
Redange	THIES Anne	3	17			
Redange	BERNARD Nathalie	3	16			
Redange	THILMANY-SCHMITZ Conny	4	10			
Redange	SCHLEICH Anne	4	14			
Redange	HEMMER Sandra	5	14			
Redange	HEFTRICH Nathalie	5	15			
Redange	FASBINDER Fernand	6	19			
Redange	SCHMIT Ginette	6	19			
	Total primaire		186			
Classe d'intégration						
Redange	THILL Nathalie					
Redange	A nommer					

2) Calendrier des vacances et congés scolaires pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire pour l'année 2008/2009 :

L'année scolaire commence le lundi, 15 septembre 2008 et finit le mercredi, 15 juillet 2009.

Le congé de la Toussaint commence le samedi, 1er novembre 2008 et finit le dimanche, 9 novembre 2008.

Jour de congé pour la fête de la St Nicolas : le samedi, 6 décembre 2008.

Les vacances de Noël commencent le samedi, 20 décembre 2008 et finissent le dimanche, 4 janvier 2009.

Le congé de Carnaval commence le samedi, 21 février 2009 et finit le dimanche, 1er mars 2009.

Les vacances de Pâques commencent le samedi, 4 avril 2009 et finissent le dimanche, 19 avril 2009.

Jour de congé pour la Fête du Travail: le vendredi, 1er mai 2009.

Jour de congé pour l'Ascension : le jeudi, 21 mai 2009.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi, 23 mai 2009 et finit le mardi, 2 juin 2009.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc: le mardi, 23 juin 2009.

Les vacances d'été commencent le jeudi, 16 juillet 2009 et finissent le lundi, 14 septembre 2009.

3) le transport scolaire avec deux autobus (A et B) des classes préscolaires et primaires;

4) la grille horaire se présente comme suit :

	Matin	Après-midi
	07 :50 – 08 :45	
	08 :50 – 10 :00	
Récréation	10 :00 – 10 :15	
	10 :15 - 11 :05	
	11 :05 – 12 :00	
		14 :00 – 14 :55
Récréation		14 :55 – 15 :05
		15 :05 – 16 :00
Samedi libre		

**No. 4.1.: Approbation de contrats à durée déterminée dans l'éducation précoce, préscolaire et l'enseignement primaire et spécial de la commune de Redange/Attert.**

Le conseil communal approuve unanimement six contrats à durée déterminée concernant les remplacements dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

**No. 4.2.: Approbation d'un 1<sup>er</sup> avenant au contrat de travail à durée indéterminée dans la maison relais de la commune de Redange/Attert: Mlle. Nadia PEPIN de Niederpallen.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le 1<sup>er</sup> avenant au contrat de travail à durée indéterminée du 7 avril 2008 conclu avec Mlle. Nadia PEPIN, éducatrice, de Niederpallen, fixant la durée de travail hebdomadaire à 30 heures avec effet au 7 avril 2008.

**No. 5.: Approbation d'un avenant au contrat de base PDC complémentaire au contrat de base PAG concernant l'élaboration de l'étude préparatoire du Projet d'Aménagement Général.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver l'avenant au contrat de base PDC complémentaire au contrat de base PAG concernant l'élaboration de l'étude préparatoire du Projet d'Aménagement Général (PAG) dans le cadre de l'élaboration des concepts PDC, conclu avec les bureaux d'études CO3 de Luxembourg et TR-Engineering de Luxembourg, au prix de 37.005,26.- € hTVA concernant les prestations de base PDC et au prix de 22.593,86.- € hTVA concernant les prestations spéciales PDC.

**No. 6: Approbation du devis concernant le renouvellement de l'escalier de l'église d'Ospern.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le devis du 8 mai 2008 établi par le Service technique de la commune de Redange/Attert, concernant le renouvellement de l'escalier de l'église d'Ospern, au montant total de 63.494,37.- € T.T.C.

**No. 7: Approbation d'un crédit spécial concernant le projet européen SOLLET.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver le crédit spécial au montant de 1927,61.- € concernant le projet européen SOLLET et - prie l'Autorité supérieure - Service de Contrôle de la Comptabilité Communale - de bien vouloir autoriser un crédit spécial de 1927,61.- €.

**No. 8: Lecture de l'état des restants pour l'année 2007.**

En ce qui concerne l'état des restants de l'année 2007, le conseil communal décide unanimement d'admettre:

- en reprise provisoire:	23.576,33.-
- en décharge:	4.144,01.-
T O T A L:	27.720,34.-

**No. 9: Approbation de projets du syndicat de communes SICONA-CENTRE.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver les projets Sicona Centre N° 2008.030, N° 2008.037 et 2008.049 ayant respectivement comme objet la taille autour des biotopes, l'aménagement des protections autour des arbres fruitiers, ainsi que le contrôle et le nettoyage de 26 nichoirs pour la chouette chevêche, au prix de respectivement 4.039,30.- €, 990,00.- € et 1.126,20.- €.

**No. 10: Approbation des déclarations de recettes de l'année 2007.**

Le conseil communal décide unanimement d'approuver les déclarations de recettes suivantes de l'année 2007:

2/0112/7020/001	Remboursement commodo-incommodo	3 964,35
2/0190/7020/001	Internetstuff	45,00
2/0112/7621/001	Part État dans les frais de recensements	624,81
2/0190/7620/001	Part État majorations biennales	46 686,44
2/0413/7620/001	Subside Etat maison relais	22 702,07
2/0422/7640/001	Transport classe spéciale	6 863,04
2/0620/7620/001	Remboursement indigents indigènes	32 759,60
2/0800/7020/001	Recettes diverses	364,43
2/0834/7620/001	Remboursement salaires piscine	93 633,34
2/1012/7620/001	Subside chemins ruraux	14 400,00
2/1030/7031/001	Vente de bois	5 286,02
2/1040/7234/001	Location pêche	182,46
2/1040/7235/001	Location chasse	2 069,08
2/1212/7622/001	Remb. consommation éclairage public	11 792,61
2/1310/7311/001	Intérêts créditeurs	23 468,01
2/1390/7020/001	Recettes diverses	18 706,39
2/1390/7631/001	Remboursement CNAMO	25 339,32
2/1390/7632/001	Remboursement cotisations sociales non dues	7 573,57
1/0750/1470/001	Remboursement subside Sicona	2 433,93
1/0830/1440/002	Subside chemins touristiques	1 020,51
	TOTAL:	319 914,98

### No 11: Création d'un poste d'éducateur/trice pour la maison relais.

Le conseil communal décide unanimement d'approuver la création d'un poste supplémentaire d'employé(e) privé(e) en qualité d'éducateur/trice diplômé(e) pour la maison relais aux conditions suivantes:

- le candidat brigant le poste doit être détenteur du diplôme d'éducateur/trice;
- la durée de travail est fixée à 40 heures par semaine;
- l'engagement se fait sur base d'un contrat de travail à durée indéterminée;
- le congé est fixé à 25 jours par année;
- l'âge fictif de début de carrière est fixé à 19 ans;
- le début de carrière est le grade 4.

### Ajout point à l'ordre du jour

#### No 11.2.: Transformation du poste d'employé privé en ouvrier communal d'une personne ayant le statut de travailleur handicapé.

Le conseil communal décide unanimement de transformer le poste d'employé(e) privé(e) en poste d'ouvrier communal en vue de l'engagement d'une personne ayant le statut de travailleur handicapé.

### No 12: Modification du règlement de circulation.

Le conseil communal décide unanimement de modifier le règlement de circulation en introduisant un chemin piéton supplémentaire dans la rue de la piscine à Redange/Attert à hauteur de l'entrée au supermarché existant.

#### No 13: Modification du règlement taxe portant fixation de la taxe scolaire à régler pour l'admission d'écoliers ayant leur résidence dans une commune autre que la commune de Redange/Attert.

Le conseil communal décide unanimement qu'à partir de l'année scolaire 2008/2009 la taxe scolaire à payer pour un enfant fréquentant l'enseignement primaire et préscolaire de la commune de Redange/Attert et n'ayant pas son domicile dans la commune de Redange/Attert est fixée trimestriellement et payable sur base d'une facture établie également par trimestre comme suit:

- 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire: 1.250,00.- €
- 2<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire: 625,00.- €
- 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire: 625,00.- €